

Un motif de nécessité, celui de la conservation et de la protection de leurs droits, a donc porté naturellement les familles à se constituer en société civile.

Mais à toute société, il faut une autorité chargée de veiller au maintien de l'ordre et à l'obtention de la fin. L'autorité dans la société civile devra donc respecter les droits et les pouvoirs préexistants puisque c'est précisément pour les conserver et les protéger que les familles se sont constituées en société. Nous sommes aussi amenés à définir la société : Une association de familles jouissant de *droits inviolables*, et régies par une autorité à qui il sera permis d'exécuter tout ce qui peut procurer le bonheur temporel de la nation, en ne blessant aucunement les prérogatives de la famille.

Or parmi ces droits inaliénables de la famille, il en est un qui, à l'égal du droit de servir Dieu, lui est essentiel : c'est celui que possède un père de donner à son enfant une éducation morale et religieuse, de le faire tendre à sa fin. Mais en même temps que c'est un droit, c'est aussi une obligation dont le Dieu de toute justice demandera un compte sévère. Et c'est ce droit, un des plus sacrés, des plus inviolables de la famille, que l'État veut s'arroger, qu'il prétend posséder. Mais ce pouvoir comment peut-il le réclamer, puisque la famille n'en peut pas être dépouillée et que c'est précisément pour en assurer l'inviolabilité qu'elle forme partie de la société. Le principe de l'Omnipotence de l'État est donc un principe absurde ; c'est aussi évidemment un principe tyrannique. Et la logique nous force d'en dire autant du principe de l'instruction compulsoire qui n'est qu'un simple corollaire de celui-là.

Toutefois une autre démonstration nous fera voir encore clairement l'absurdité de la doctrine de Rousseau. Elle contient l'assertion suivante : L'autorité sociale réside dans le peuple ; elle ne vient pas de Dieu mais de l'homme lui-même. Le peuple est donc essentiellement souverain. — Nous répondons : C'est faux. L'autorité sociale vient de Dieu et non de l'homme. En effet Dieu veut l'existence de la société civile puisqu'il en a mis le besoin et la tendance dans le cœur de l'homme, puisque c'est lui-même enfin qui en est l'auteur. Or qui veut la fin, veut les moyens. Par conséquent Dieu veut qu'il y ait aussi une autorité parce que l'autorité est essentielle à toute société et que sans elle il n'y aurait que désordre et anarchie. D'ailleurs l'autorité sociale n'est pas de même nature que l'autorité individuelle ou domestique. Donc elle ne vient pas de la masse du peuple.

De ces démonstrations que résulte-t-il ? C'est que Dieu, étant l'auteur des trois sociétés, religieuse, domestique et civile, les a créées chacune avec des droits particuliers que les autres doivent respecter. A la première, il a donné mission de conduire les hommes à leur fin dernière; elle jouit donc d'une autorité infaillible en matière de religion et de morale. A la société domestique il a donné le droit d'instruire les enfants et de leur inculquer les vrais principes des mœurs et de la justice qui feront d'eux des citoyens honnêtes et des chrétiens éclairés. A la société civile enfin, il a donné pouvoir de procurer le bien-être matériel des familles, de favoriser le développement des arts, du commerce, de l'industrie etc. Toute infraction à ces lois deviendra une usurpation. Or le droit d'obliger les parents à faire instruire leurs enfants, que s'arroge l'autorité civile au nom de sa prétendue Omnipotence, est un empiètement sur les droits de la famille. Il doit donc être rejeté comme un principe faux, absurde et tyrannique.

Est-il besoin maintenant, pour compléter cette preuve philosophique, de faire voir les conséquences désastreuses qui ont résultés de la mise en pratique du principe de l'Omnipotence et de l'Absolutisme de l'Etat. Hélas ! la chose ne nous serait que trop facile. C'est nous venons de le voir, une consécration de toutes les usurpations, de toutes les violences et de toutes les tyrannies. Les plus effroyables débordements comme les plus sanglantes persécutions dont l'Europe a été le théâtre depuis un siècle, ne sont, suivant ce principe, que des manifestations légitimes de l'autorité qui réside dans le peuple. De distinction radicale entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, entre le juste et l'injuste, il n'y en a point, parce que l'on n'admet point de Dieu et que tout ce que l'homme fait est essentiellement raisonnable. Dès lors libre à l'Etat de tout entreprendre, contre les individus et les familles, de viser au bien-être matériel seul, puisque c'est là le plus haut perfectionnement auquel puisse parvenir l'humanité; libre à lui de persécuter l'Eglise catholique qui prétend conduire les hommes à une autre fin plus importante, plus nécessaire. Libre à l'homme lui-même de satisfaire ses passions, de piller, tuer, incendier, puisqu'il en a le droit et qu'il y trouve son bonheur. Voilà à quelles conséquences nous conduit logiquement le principe de l'Omnipotence de l'Etat. Et c'est avec de pareilles doctrines que l'on prétend régénérer le monde. O aberration, ô aveuglement déplorable de l'esprit humain ! Et cela s'appelle du progrès, cela s'appelle de la liberté !

[A continuer.]

Correspondance d'Europe.

(Pour le "COLLÉGIEN.")

Séminaire de Vals [près le Puy] Haute-Loire.

24 Avril 1876.

Monsieur le Gérant.

Plusieurs fois déjà l'aimable Collégien est venu me visiter dans nos montagnes : il y était arrivé huit jours avant moi — à l'instant même où j'écris ces lignes on m'apporte le No. du 31 Mars.

Vous ne sauriez concevoir, Mr. le Gérant, quel plaisir, quel bonheur j'éprouve lorsque je le vois venir ! Je lui sais gré de sa bienveillante attention, et ne sais comment lui exprimer ma profonde reconnaissance. Ce bonheur est d'autant mieux goûté que le Collégien est, jusqu'ici, à peu près le seul messager qui m'ait apporté des nouvelles du Canada, *mon pays, mes amours* ! Cela soit dit sans faire de reproche à personne; car je devais d'abord faire connaître mon arrivée et mon adresse, ce que je n'ai pu faire avant aujourd'hui.

Je serais heureux de pouvoir écrire à tous et à chacun de mes amis, mais l'on comprendra facilement que je doive être avare du temps que mes Supérieurs ont bien voulu m'accorder pour l'étude de la Théologie. J'espère donc que l'on voudra bien accepter mon excuse: et je suis persuadé que le Collégien me fera le plaisir d'aller me rappeler au souvenir de tous : Anciens Professeurs, Confrères, Condisciples et Elèves, les invitant à m'adresser de temps à autre quelques lignes pour me mettre au courant de ce qui se passe au Canada.

Si le temps me le permettait, j'enverrais volontiers quelques notes sur mon voyage et principalement sur Paray-le-